

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **34**
Nombre de représentés : **14**
Nombre d'absents : **16**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE VINGT HUIT NOVEMBRE à
14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, Salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.
Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2022_101_CC_13
*Approbation de la convention spéciale de
déversement des eaux usées domestiques et
non domestiques de l'unité de
potabilisation « Mélina » située sur la
commune des Aviron, dans le système de
collecte et de traitement des eaux usées du
TCO sur la commune de Saint-Leu*

Nombre de votants : 48

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
22 novembre 2022

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
05/12/2022

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE -
M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-
IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Virginie SALLE - M.
Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme
Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-
COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme
Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa
MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M. Olivier HOAREAU - Mme
Annick LE TOULLEC - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M.
Armand MOUNIATA - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe
LUCAS - M. Jacky CODARBOX - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL -
M. Jean-Bernard MONIER - M. Josian ACADINE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme
Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE -
M. Karl BELLON - M. Gilles HUBERT - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA -
Mme Amandine TAVEL - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M.
Henry HIPPOLYTE - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Pierre Henri GUINET -
Mme Jacqueline SILOTIA - Mme Armande PERMALNAICK

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Tristan FLORIAN
procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Patrick LEGROS
procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-
CUVELIER procuration à Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Perceval GAILLARD
procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Isabelle CADET procuration à
Mme Lucie PAULA - M. Maxime FROMENTIN procuration à Mme Vanessa
MIRANVILLE - Mme Catherine GOSSARD procuration à M. Jean-Claude ADOIS -
M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Marie
ALEXANDRE procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Brigitte DALLY
procuration à M. Philippe LUCAS - M. Rahfick BADAT procuration à M. Bruno
DOMEN - Mme Marie-Annick HAMILCARO procuration à Mme Helene
ROUGEAU - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_101_CC_13 : APPROBATION DE LA CONVENTION SPÉCIALE DE DÉVERSEMENT DES EAUX USÉES DOMESTIQUES ET NON DOMESTIQUES DE L'UNITÉ DE POTABILISATION « MÉLINA » SITUÉE SUR LA COMMUNE DES AVIRONS, DANS LE SYSTÈME DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DU TCO SUR LA COMMUNE DE SAINT-LEU

Le Président de séance expose :

Contexte

La nouvelle unité de production d'eau potable de Mélina va permettre d'améliorer la qualité de l'eau distribuée sur la commune des Avirons et une partie de la commune de Saint-Leu. Cette unité est gérée par la CIVIS. La mise en route de cette usine est prévue pour octobre 2022.

Au regard de la réglementation, cet Établissement est considéré comme impliquant des utilisations d'eaux non domestiques et donc soumis à autorisation. En effet « tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé (Article L.1331-10 du Code de la Santé Publique) »

L'unité de potabilisation de Mélina se situe sur la commune des Avirons. Cette demande de déversement concerne la station de traitement des eaux usées situées sur la commune de Saint-Leu, appartenant au périmètre de gestion du délégataire de service public CISE pour le compte du TCO.

Cette convention spéciale de déversement est établie entre :

La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) :

- propriétaire des ouvrages de collecte des eaux usées sur la Commune des Avirons et de l'usine de production d'eau potable

La CISE Réunion :

- prise en qualité d'exploitant de l'usine de potabilisation,
- prise en qualité d'exploitant du réseau de collecte de la Commune des Avirons,
- prise en qualité d'exploitant du réseau de transfert et de la station d'épuration des eaux usées de Bois de Nèfles Saint-Leu.

Et le Territoire de la Côte Ouest (TCO) :

- propriétaire des réseaux d'assainissement et des ouvrages de traitement des eaux usées Bois de Nèfles sur la Commune de Saint-Leu

Contenu de la convention

La convention de déversement répond aux exigences réglementaires. Ce contrat définit les modalités à caractères administratif, technique, financier et juridique que les parties s'engagent à respecter, pour la mise en œuvre de l'arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées de l'Établissement de « Mélina », dans le réseau d'eaux usées intercommunal de Saint-Leu et les traiter au niveau de la station d'épuration de Bois de Nèfle.

Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans et est signée par la CIVIS, le délégataire CISE REUNION et le TCO.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/10/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 13/10/2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 3 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- APPROUVER la signature d'une convention spéciale de déversement tripartite des eaux usées domestiques et non domestiques de l'unité de potabilisation de « Mélina », entre le Territoire de la Côte Ouest, CISE REUNION délégataire et La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) ;

- AUTORISER le Président à signer tous les actes liés à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président